

COMPTE RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 23 OCTOBRE 2007

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MARCHE

Etaient présents ou représentés à cette assemblée :

M. Gérard ALBERT ; Mme Colette ALLA à partir de la question n°11 ; M. Serge ANDREONI ; M. Patrick APPARICIO représenté par Mme Michèle ESPERANDIEU ; M. Jean ARNAUD représenté par M. Paul BERNARD ; M. Sylvain BEAUME ; M. Paul BERNARD ; M. Gérard BERTRAND ; Mme Michèle BLANC ; Mme Marie-Thérèse BONNARD ; M. Michel BOUDROIT ; Mme Gabrielle BOULANGER ; M. Alain BREMOND ; M. Olivier BUSSIERE ; M. André CAMPAGNE ; Mme Paule CAMPS ; M. Jean-Claude CARLO ; M. Gilbert CATTANEO ; Mme Sylvie CHICHE représentée par M. Michel CREON ; M. Daniel CONTE ; M. Robert COSTE ; M. Michel CREON ; M. Lucien DARET représenté par M. Daniel DE SIO ; M. Daniel DE SIO ; M. Didier DEBARGE ; M. Guy DEGLIN ; Mme Françoise DREZET ; Mme Michèle ESPERANDIEU ; M. Rémy FABRE représenté par Mme Christiane MENEROUD ; M. Yves FABRE ; M. Michel FAYMAN ; Mme Michèle FRANCOIS représentée par M. Gilbert RAYMOND ; M. Gérard FRISONI ; Mme Claude GIANNARELLI ; M. René GILBERT à partir de la question n°11 ; M. René GIMET ; Mme Odette GORET ; Mme Christiane GRASSI ; M. Jean-Pierre GUILLAUME ; Mme Marie-Lise GUINET ; M. Olivier GUIROU représenté par M. André CAMPAGNE ; M. Guy LARROCHE ; Mme Claude LE FOULGOC ; M. André LEONARD ; M. Jean-Pierre MAGGI ; M. Angelo MARASA ; M. Stéphane MARCHE ; M. Paul MAURIN ; Mme Christiane MENEROUD ; M. Maurice MERENDOL représenté par M. Robert COSTE ; M. Vincent MITRIDATI ; Mme Laurence MONET représentée par M. Didier DEBARGE ; M. Pascal MONTECOT ; M. Henri MOUNET ; M. Henri OUDET représenté par M. Sauveur RIBATTI ; Mme Simone PORTOGHESE ; M. Francis PRIVAT ; M. Michel PROREL représenté par Mme Michèle BLANC ; M. Christian RAPAUD ; M. Gilbert RAYMOND ; M. Sauveur RIBATTI ; M. Laurent RUMEAU représenté par Mme Claude LE FOULGOC ; M. Jean SCHOLLHAMMER ; M. Jacques SIBILLI ; Mme Corine SILVY représentée par M. Christian RAPAUD ; Mme Liliane SILVY représentée par M. Serge ANDREONI ; M. Michel STRAUDO représenté par M. Jean-Pierre GUILLAUME ; M. Joël SYLVESTRE ; Mme Jacqueline THENOUX représentée par M. Gérard FRISONI ; M. Dominique TIERCE représenté par M. Jacques SIBILLI ; M. Michel TONON ; M. Jean-Luc VASSEROT-MERLE ; M. Paul VIDEAU ; M. Georges VIRLOGEUX représenté par M. Michel BOUDROIT ; M. Yves WIGT.

Etaient absents :

Mme Colette ALLA jusqu'à la question n°10 incluse ; M. David BRUNA ; Mme Maryse CHAPELOT-MARTINO ; M. René GILBERT jusqu'à la question n°10 incluse.

Monsieur Serge ANDREONI, 1^{er} Vice-Président d'Agglopolo Provence et Maire de Berre l'Etang, souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour ce Conseil Communautaire se tenant à la piscine intercommunale Claude Jouve.

Après appel des Conseillers Communautaires par le secrétaire de séance, M. Stéphane MARCHE, le Président Michel TONON, ouvre la séance.

Il informe le Conseil que la question n°43 (marché de mise en conformité de la déchèterie de Lamanon) est retirée de l'ordre du jour pour complément d'instruction.

Le procès verbal du Conseil Communautaire du 26 juin 2007 est validé à l'unanimité.

1. Installation du représentant de Rognac

Le Président procède à l'installation du représentant de Rognac désigné par délibération municipale du 27 septembre 2007 : Monsieur Guy LARROCHE.

2. Election du 23^{ème} Vice-Président

Il est procédé à l'élection, à bulletins secrets, du 23^{ème} Vice-Président.

Monsieur Daniel DE SIO, Adjoint au Maire de Rognac est proclamé avec 67 voix « pour » et 6 bulletins blancs, 23^{ème} Vice-Président.

Monsieur Daniel DE SIO, 23^{ème} Vice-Président, est immédiatement installé dans ses fonctions.

3. Election des membres du Bureau

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du Bureau et désigne à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, comme membres du Bureau le Président et les 23 Vice-Présidents.

4. Election des membres de la commission des finances

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission des finances et désigne à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, comme membres de la commission des finances le Président et les 23 Vice-Présidents.

5. FINANCES : Répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire 2007

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2007 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

2007	DSC Population	DSC PF4T par habitant	DSC Charges	DSC Totale
ALLEINS	13 406 €	44 629 €	22 452 €	80 487 €
AURONS	2 759 €	11 475 €	18 366 €	32 600 €
BARBEN	2 944 €	9 139 €	4 191 €	16 274 €
BERRE-L'ETANG	105 993 €	43 253 €	306 130 €	455 376 €
CHARLEVAL	13 541 €	41 177 €	24 989 €	79 707 €
EYGUIERES	41 024 €	117 902 €	82 795 €	241 721 €
FARE-LES-OLIVIERS	46 449 €	135 349 €	62 115 €	243 913 €
LAMANON	10 893 €	18 999 €	16 000 €	45 892 €
LANCON-PROVENCE	49 346 €	124 128 €	79 990 €	253 464 €
MALLEMORT	38 415 €	71 980 €	86 801 €	197 196 €
PELISSANNE	65 685 €	194 589 €	96 734 €	357 008 €
ROGNAC	90 380 €	115 705 €	156 105 €	362 190 €
SAINT-CHAMAS	48 645 €	141 948 €	99 208 €	289 801 €
SALON-DE-PROVENCE	333 198 €	610 125 €	641 084 €	1 584 407 €
SENAS	40 485 €	87 546 €	127 232 €	255 263 €
VELAUX	56 885 €	138 328 €	101 392 €	296 605 €
VERNEGUES	8 352 €	30 528 €	11 216 €	50 096 €
TOTAL	968 400 €	1 936 800 €	1 936 800 €	4 842 000 €

6. FINANCES : Décision Modificative n°3 : Budget Principal 2007

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°3 de l'exercice 2007 du Budget Principal telle que présentée.

7. FINANCES : Décision Modificative n°1 : Budget Eau 2007

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2007 du Budget de l'eau telle que présentée.

8. FINANCES : Décision Modificative n°2 : Budget Assainissement 2007

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2007 du Budget de l'assainissement telle que présentée.

9. FINANCES : Décision Modificative n°1 : Budget Transports 2007

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2007 du Budget des transports telle que présentée.

10. FINANCES : Décision Modificative n°1 : Budget Zones d'Activités 2007

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2007 du Budget des Zones d'Activités telle que présentée.

11. FINANCES : Fonds de concours 2005 voirie rurale – Commune de Pélissanne : délai supplémentaire

A la demande de la commune de Pélissanne, le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide d'accorder à la commune un délai supplémentaire d'un an pour réaliser l'opération de réfection de chemins ruraux suivants : chemins de Gigery, Sabouillon, Saint Pierre et des Cigales.

12. FINANCES : Commune d'Aurons – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes rurales

Après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la commune d'Aurons au titre des fonds de concours des communes rurales, pour l'année 2007 une attribution d'un montant de 3.025 €, en vue de financer des travaux pour un montant de dépense subventionnable de 12.100 € HT, et autorise la commune d'Aurons à commencer ces travaux avant l'attribution du présent fonds de concours.

13. FINANCES : Commune de Berre l'Etang – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes urbaines

Après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la commune de Berre l'Etang au titre des fonds de concours des communes urbaines, pour l'année 2007 les subventions suivantes :

Opération	Montant HT de la dépense subventionnable	Montant de la subvention accordée par les autres financeurs	Coût des travaux restant à la charge de la commune	Montant du fonds de concours attribué par la Communauté d'Agglomération
Programme de requalification d'installations et de bâtiments communaux	1 453 515	523 391	472 621	457 503
Programme de réhabilitation de voirie et réseaux communaux	507 951	226 094	140 929	140 928
			Total	598 431

et autorise la commune de Berre l'Etang à commencer ces travaux avant l'attribution du présent fonds de concours.

14. FINANCES : Commune d'Eyguières – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes rurales

Après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la commune d'Eyguières au titre des fonds de concours des communes rurales, pour l'année 2007 une attribution d'un montant de 29.890 € pour financer des travaux de rénovation des huisseries des écoles de la commune dont le montant de la dépense subventionnable s'élève à 60.000 € H.T.

15. FINANCES : Commune de La Fare les Oliviers – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes urbaines

Après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la commune de La Fare les Oliviers au titre des fonds de concours des communes urbaines, pour l'année 2007 les subventions suivantes :

Opération	Montant HT de la dépense subventionnable	Montant de la subvention accordée par les autres financeurs	Coût des travaux restant à la charge de la commune	Montant du fonds de concours attribué par la Communauté d'Agglomération
Aménagement du chemin d'accès depuis le CD 19c zone Crémade	11 744		5 872	5 872
Réhabilitation des cuisines satellites Saint Exupéry, Paul Doumer et foyer du 3 ^{ème} Age	346 954	120 000	113 477	113 477
Clôture de protection de la falaise - tennis	10 800		8 389	2 411
			Total	121 760

et autorise la commune de La Fare les Oliviers à commencer ces travaux avant l'attribution du présent fonds de concours.

16. FINANCES : Commune de Pélissanne – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes urbaines

Après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la commune de Pélissanne au titre des fonds de concours des communes urbaines, pour l'année 2007 les subventions suivantes :

Opérations	Montant HT de la dépense subventionnable	Subventions acquises hors Communauté d'Agglomération	Subvention Communauté d'Agglomération	Part ville	observations
Complément de financement aménagement quartier Plan de Clavel	250 000	151 000	12 500,00	49 500,00	Subventions précédemment accordées sur cette opération par Agglopolo : 37.000 €
Enfouissement des réseaux EDF et France Télécom - Avenue des Raplaous	58 498		29 249,00	29 249,47	
Création d'accès pour personnes à mobilité réduite	26 125		12 985,00	13 140,00	
		TOTAL	54 734,00		

et autorise la commune de Pélissanne à commencer ces travaux avant l'attribution du présent fonds de concours.

17. FINANCES : Commune de Saint-Chamas – Exercice 2007 : attribution de subvention au titre des fonds de concours à l'équipement des communes urbaines

Après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la commune de Saint-Chamas au titre des fonds de concours des communes urbaines, pour l'année 2007 une attribution d'un montant de 188 565 € pour financer des travaux de construction d'une école maternelle dont le montant de la dépense subventionnable s'élève à 1 817 920 € H.T.

18. FINANCES : Commune de Vernègues – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours travaux sur la voirie rurale – Chemins du Bassin, du Colombier, du Cimetière

Après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la commune de Vernègues au titre des fonds de concours pour travaux sur la voirie rurale, pour l'année 2007 une attribution d'un montant de 3.232 € pour financer des travaux sur les chemins du Bassin, du Colombier, du Cimetière dont le montant de la dépense subventionnable s'élève à 73.585 € H.T.

19. FINANCES : Commune de Vernègues – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes rurales – Aménagement de la traversée de Cazan

Après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la commune de Vernègues au titre des fonds de concours des communes rurales, pour l'année 2007 une attribution d'un montant de 19 394 € pour financer ces travaux susvisés, dont le montant de la dépense subventionnable HT s'élève à 566.819 €.

20. FINANCES : Indemnité de conseil du receveur de la Communauté d'Agglomération

Après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide d'allouer pour l'année 2007 au trésorier principal du poste comptable de Salon de Provence, l'indemnité à son taux maximum prévue par arrêté du 16 décembre 1983.

21. FINANCES : Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2005

Après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, approuve la clôture du Contrat 2005 et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

22. FINANCES : Compensations financières pour les communes anciennement membres du SITOM (Berre l'Etang, La Fare les Oliviers, Rognac et Velaux)

Après avoir entendu les explications du 1^{er} Vice-Président Serge ANDREONI, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide, compte tenu du principe de reversement à hauteur de 1 700 000 € de la valeur du terrain du CET de la Vautubière aux communes historiques du SITOM, soit 425 000 € pour chacune des communes de Berre l'Etang, La Fare les Oliviers, Rognac et Velaux.

23. Délégation de Service Public du service de l'eau potable pour la commune de Charleval

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés (Monsieur Yves FABRE et Monsieur Gilbert RAYMOND ayant le pouvoir de Mme FRANCOIS s'étant retirés) décide de relancer l'appel à candidature pour la délégation de service public d'eau potable de la commune de Charleval et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

24. Délégation de Service Public du service de l'assainissement pour la commune de Charleval

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés (Monsieur Yves FABRE et Monsieur Gilbert RAYMOND ayant le pouvoir de Mme FRANCOIS s'étant retirés) décide de relancer l'appel à candidature pour la délégation de service public de l'assainissement collectif de la commune de Charleval et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

25. Délégation de Service Public du service de l'eau potable pour la commune de Lançon de Provence

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés (Monsieur Yves FABRE et

Monsieur Gilbert RAYMOND ayant le pouvoir de Mme FRANCOIS s'étant retirés) décide de relancer l'appel à candidature pour la délégation de service public d'eau potable de la commune de Lançon de Provence et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

26. Délégation de Service Public du service de l'assainissement pour la commune de Lançon de Provence

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés (Monsieur Yves FABRE et Monsieur Gilbert RAYMOND ayant le pouvoir de Mme FRANCOIS s'étant retirés) décide de relancer l'appel à candidature pour la délégation de service public de l'assainissement collectif de la commune de Lançon de Provence et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

27. EAU ASSAINISSEMENT-Commune de Charleval : prolongation du contrat d'affermage eau potable - Avenant n°1

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés approuve le projet d'avenant n°1 au contrat d'affermage susvisé et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

28. EAU ASSAINISSEMENT-Commune de Charleval : prolongation du contrat d'affermage assainissement - Avenant n°3

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés approuve le projet d'avenant n°3 au contrat d'affermage susvisé et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

29. EAU ASSAINISSEMENT-Commune de Lançon de Provence : prolongation du contrat d'affermage eau potable - Avenant n°4

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés approuve le projet d'avenant n°4 au contrat d'affermage susvisé et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

30. EAU ASSAINISSEMENT-Commune de Lançon de Provence : prolongation du contrat d'affermage assainissement - Avenant n°4

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés approuve le projet d'avenant n°4 au contrat d'affermage susvisé et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

31. EAU ASSAINISSEMENT-Commune d'Aurons : prolongation du contrat d'affermage eau potable – Avenant n°3

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés approuve le projet d'avenant n°3 au contrat d'affermage susvisé et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

32. EAU ASSAINISSEMENT-Commune de Rognac : convention spéciale de déversement des eaux usées pour la société Valortec

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, autorise le Président ou le

Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement à signer la convention spécifique entre Agglopo Provence, la SEM et la société Valortec.

33. EAU ASSAINISSEMENT-Commune de Rognac : convention constitutive de groupement de commandes avec la commune de Rognac relative aux schéma directeur d'eau potable, schéma directeur d'eaux usées et schéma directeur d'eaux pluviales – Avenant n°2

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement à signer avec la commune de Rognac l'avenant n° 2 à la convention constitutive de groupement de commande relative aux schéma directeur d'eau potable, schéma directeur d'eaux usées et schéma directeur d'eaux pluviales.

34. EAU ASSAINISSEMENT-Commune de Rognac : convention de servitude de tréfonds

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés :

- approuve l'octroi de la servitude de tréfonds concernant la parcelle BN 14 au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « Agglopo Provence »
- autorise le Président d'Agglopo Provence ou le Vice-Président délégué à signer les actes et documents à intervenir à cet effet,
- précise que les frais d'acte et d'enregistrement de la constitution de servitude seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération « Agglopo Provence ».

35. EAU ASSAINISSEMENT-Commune de Salon de Provence : programme des équipements de la ZAC des Gabins

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés :

- donne son accord sur la réalisation et le financement des ouvrages d'eaux usées et d'eau potable selon les modalités établies par la convention, et leurs intégrations dans son patrimoine,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement à signer la convention à passer avec la SARL VIGNE, aménageur de la ZAC des Gabins, ainsi que tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

36. EAU ASSAINISSEMENT-Commune de Saint-Chamas : travaux de réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'eaux usées (rues Durand, Lamartine et Place du 8 mai 1945)

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement à solliciter les partenaires financiers afin que la plus grande aide soit apportée au projet susvisé, et à signer tout document relatif à la progression et au suivi du dossier.

37. EAU ASSAINISSEMENT-Commune de Vernègues : Surtaxe Eau Potable

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir délibéré, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés approuve la surtaxe eau potable sur la commune de Vernègues suivante :

Redevance par m³ d'eau consommé, par tranches semestrielles, et par logement :

- de 0 à 60 m³ : 0,45 €/ m³
- au-delà de 60 m³ : 0,88 €/ m³

38. EAU ASSAINISSEMENT-Commune de Vernègues : Achat des parcelles cadastrées A3 et A4

Question retirée par le Président à la demande de M. Daniel CONTE

39. EAU ASSAINISSEMENT-Commune de Vernègues : Construction d'une nouvelle station d'épuration – Marché négocié avec mise en concurrence – Application des dispositions selon l'article 35.I.5 du Code des Marchés Publics – Avenant n°1

Question retirée par le Président à la demande de M. Daniel CONTE

40. EAU ASSAINISSEMENT-Commune de Vernègues : groupement de commandes pour les travaux d'eau potable et d'eaux usées, quartier de l'Héritière

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir délibéré, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés :

- décide de créer un groupement de commande entre la commune de Vernègues et la Communauté d'Agglomération
- approuve la convention constitutive de groupement de commandes correspondante,
- désigne la commune de Vernègues comme coordonnateur et la commission d'appel d'offres de cette commune compétente,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement à signer cette convention ainsi que tout document afférent, et à solliciter les partenaires financiers.

41. EAU ASSAINISSEMENT-Commune de Vernègues : convention de servitude de tréfonds

Question retirée par le Président à la demande de M. Daniel CONTE

42. EAU ASSAINISSEMENT-Réalisation des schémas directeurs d'eau potable pour les communes d'Aurons, Vernègues, Pélissanne, La Barben, Lamanon, Eyquières et Mallemort (Lot 1) : avenant n°2 (régularisation)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de conclure un avenant n°2 au marché passé avec la Société d'Ingénierie pour l'Eau et l'Environnement devenue GINGER ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURE
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement à signer cet avenant ainsi que tout document afférent.

43. DECHETS : Travaux de mise en conformité de la déchèterie de Lamanon : Appel d'offres ouvert par lots séparés – Signature des marchés

Question retirée de l'ordre du jour pour complément d'instruction

44. TRANSPORTS : Service de transports urbains : Appel d'offres ouvert – Signature du marché

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir délibéré, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, autorise le Président à signer le marché susvisé avec la société DDKM KEOLIS MEDITERRANEE dont le siège est à Paris. Ce marché s'élève à la somme totale de 23 121 747,00 € HT.

45. TRANSPORTS : Semaine de la mobilité

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir délibéré, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, autorise la prise en charge, au réel, des frais de déplacement de Yannick RUELLAN, intervenant ANATEEP, et précise que le versement pourra s'effectuer soit par paiement direct, soit par remboursement à l'intéressé sur présentation de justificatifs.

46. TRANSPORTS : Schéma directeur d'accessibilité des transports

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir délibéré, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, approuve le principe du schéma directeur d'accessibilité des transports tel que défini.

47. TRANSPORTS : Versement d'une subvention complémentaire à l'association TMS

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI et en avoir délibéré, à l'unanimité des 74 membres présents ou représentés (M. GIMET s'étant retiré) décide d'attribuer à l'association TMS, une subvention de 10 000 €.

48. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'Activités communautaire Euroflory : vente d'un terrain à la société génération piscine

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir délibéré, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés,

- décide de vendre un terrain de 11.600 m² environ sur le parc d'activité EUROFLORY à la société GENERATION PISCINE au prix de 25 euros HT le m²

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents relatifs à cette vente.

49. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'Activités communautaire Euroflory : vente d'un terrain à la société Doka France

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir délibéré, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés :

- décide de vendre un terrain de 20.000 m² environ sur le parc d'activité EUROFLORY à la société DOKA France au prix de 25 euros HT le m²
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents relatifs à cette vente.

50. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Zone d'Activités communautaire de la Gandonne : acquisition des parcelles AX 369 et AX 371 (Sarl AXI)

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET et en avoir délibéré, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, décide d'acquérir le terrain de 782 m² cadastré AX 369 et AX 371 au prix de 70.000 euros et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les actes relatifs à cette acquisition.

51. EMPLOI - Avenant à la convention de partenariat avec la mission locale du Pays Salonais pour l'organisation de l'opération « 6 mois pour l'emploi »

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président Gilbert CATTANEO et en avoir délibéré, à l'unanimité des 74 membres présents ou représentés (Monsieur René GIMET s'étant retiré) :

- approuve l'avenant à la convention de partenariat pour l'organisation de l'opération « 6 Mois pour l'emploi »
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à effectuer toutes les formalités afférentes et à signer l'avenant à la convention de partenariat et tous les documents inhérents à ce dossier.

52. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Etudes, concertation et assistance juridique pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale - Appel d'offres ouvert par lots séparés – Signature des marchés

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président André CAMPAGNE et en avoir délibéré, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les marchés suivants :

- lot n° 1 Etude pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale au groupement CITADIA CONSEIL/HORIZON CONSEIL/GINGER, la société CITADIA CONSEIL à Ollioules étant le mandataire. Ce marché s'élève à la somme de 315 570,00 € HT.
- lot n° 2 Concertation et communication pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale à la société EXALTA à Saint-Martin d'Hères à. Ce marché s'élève à la somme de 66 160,00 € HT.
- lot n° 3 Assistance juridique pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale au cabinet d'avocats LLC ET ASSOCIES à La Valette du Var. Ce marché s'élève à la somme de 16 990,00 € HT.

53. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Demande de financement pour la 2^{nde} année du recrutement d'un géomaticien

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Vice-Président André CAMPAGNE et en avoir délibéré, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés :

- confirme le recrutement d'un géomaticien pour la seconde année,
- porte demande de financement pour la 2^{nde} année auprès du Conseil Régional.

54. SPORTS : Attribution de subventions aux associations sportives

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir délibéré, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, autorise le versement des subventions suivantes :

- 1 500 € à l'Association Sportive de Rognac
- 1 500 € au Comité des Sports de Pélissanne

55. ENFANCE JEUNESSE - Centre des Cytises : tarifs des réveillons du jour de l'an

Sur proposition du Vice-Président Yves WIGT, délégué à l'enfant -jeunesse, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, adopte la reconduction des tarifs du réveillon du jour de l'an.

56. ENFANCE JEUNESSE - Centre des Cytises : tarifs des séjours d'hiver

Sur proposition du Vice-Président Yves WIGT, délégué à l'enfance -jeunesse, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, adopte la reconduction des tarifs des séjours de ski de 6 jours pour les années suivantes.

57. ENFANCE JEUNESSE - Centre des Cytises : tarifs des séjours d'été

Sur proposition du Vice-Président Yves WIGT, délégué à l'enfance-jeunesse, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 75 membres présents ou représentés, adopte les tarifs pour les colonies de vacances de l'été 2008.

58. Donné acte des décisions communautaires

Le Président donne acte des décisions communautaires.

Le Président clôt la séance à 20h30.

SALON DE PROVENCE, le 24 octobre 2007.

Michel TONON,
Président d'Agglopoie Provence
Maire de Salon de Provence